

## **QUESTIONNAIRE**

1. De nombreuses familles à Genève éprouvent des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle.

a) Diriez-vous que c'est une problématique politique majeure à Genève ? Pour quelles raisons ?

**Non, cela ne constitue pas une problématique « majeure » à Genève. C'est un problème indéniablement, mais le véritable problème est celui des familles qui sont exclues du marché de l'emploi. Lorsque des parents se retrouvent au chômage, ou que leurs enfants ne trouvent pas de place d'apprentissage, c'est véritablement là que le bât blesse.**

**Que dire par ailleurs des groupe familiaux dont un seul des deux parents exerce une activité et ne parvient pas à subvenir aux besoins de toute sa famille, même en augmentant son temps de travail, ou en cumulant plusieurs emplois ? Le phénomène des « working poors » concerne en premier lieu les famille Suisses. Il est vrai cependant qu'il n'est pas choses aisée que d'exercer un métier à plein temps et de s'occuper en même temps de sa famille.**

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour aider les familles genevoises à concilier vie familiale et vie professionnelle ?

**Une des pistes envisageable serait d'autoriser les parents salariés à réduire leur temps de travail, y compris dans le secteur privé. Rares sont les entreprises qui aujourd'hui acceptent d'accorder des accommodements raisonnables à des pères et mères de famille afin de leur permettre de passer plus de temps auprès de leur famille. Il serait judicieux d'introduire une norme légale qui irait dans ce sens, en particulier lors de la naissance du premier enfant.**

**Le marché de l'emploi étant devenu extrêmement concurrentiel avec l'ouverture tous azimuts des frontières et la libre circulation démesurée des personnes, que la tendance que l'on observe à l'heure actuelle démontre plutôt une augmentation des charges et de l'implication des salariés dans leurs activités, nonobstant leurs obligations parentales et familiales. Notons aussi que la conjoncture actuelle et telle que nombreux sont les parents qui n'osent pas demander une réduction de leur temps de travail à leur patron de peur d'être mal vu, voire d'être congédié sans ménagement. Il est important de sensibiliser les employeurs afin qu'ils prennent en considération les obligations des parents d'enfants en bas âge notamment, afin que ceux-ci ne soient pas contraints de faire l'impasse sur leurs activités parentales (comme déposer et récupérer leurs enfants à l'école), à cause de leur travail.**

2. L'Etat genevois offre des prestations de soutien à la famille (notamment les prestations complémentaires familiales, les bourses d'études et les demandes d'allocation de logement)

a) Quels sont, selon vous, les obstacles qui empêchent certaines familles à Genève d'accéder à de telles prestations ?

**La première raison est normative : il est plutôt intuitif de considérer que de telles prestations doivent d'abord et en premier lieu s'adresser aux familles qui en ont réellement besoin. Pour cette raison, l'Etat a introduit un seuil basé sur les revenus du groupe familial qui détermine le versement ou non de ces prestations.**

**La deuxième raison est liée à la connaissance, ou plutôt à la méconnaissance du système. Aujourd'hui dans notre pays, celui qui ne demande rien n'a rien. Il arrive que l'Etat ne délivre des prestations à la population que lorsque des demandes formelles lui sont expressément adressées. Il**

**a cependant l'obligation de fournir des renseignements de manière claire et transparente sur les conditions d'octroi de ces prestations.**

**La troisième raison peut être liée à des questions d'orgueil et de fierté. En effet, de nombreux Suisses bien qu'étant dans le besoin, ne demande jamais l'aide de l'Etat, quand bien même ils répondraient en tous points aux critères d'obtention.**

- b) Quelles mesures proposeriez-vous pour améliorer l'accès des familles genevoises aux prestations de soutien à la famille ?

**L'Etat doit assurer un suivi informationnel aux parents, cela dès la naissance d'un enfant en les renseignant sur les différentes mesures de soutien qui accompagneront les familles tout au long de leur existence.**

**Concrètement, cela pourrait se traduire par une lettre explicative adressée aux parents au moment de la naissance de leur premier enfant par exemple. Ce genre d'attention pourrait contribuer à marquer le soutien clairement affiché de l'Etat aux familles et même d'apaiser le sentiment d'angoisse et d'incertitude sur l'avenir qui touche les nouveaux parents avec leur responsabilité naissante.**

3. Imaginons la mise sur pied par l'Etat d'un Secrétariat à la famille (secrétariat intégré à un département du Conseil d'Etat).

- a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

**Difficile à dire. Aujourd'hui les questions familiales incombent déjà à des entités communales et cantonales (voire fédérales), soutenues de surcroît par des associations comme la vôtre issues de la société civile. Le principal avantage qui pourrait découler de la mise sur pieds d'une telle entité serait qu'elle pourrait faire des propositions concrètes de projets de loi, qui devraient ensuite être débattues et votées au Grand Conseil. Cela permettrait d'accroître l'importance accordée aux questions familiales dans l'enceinte du parlement cantonal.**

- b) Quels en seraient les désavantages ?

**Le désavantage est que cela pourrait contribuer à créer des doublons. La question du financement d'une telle entité se pose également.**

4. Et maintenant la mise sur pied par l'Etat d'un Observatoire des familles ayant pour objectif d'étudier la situation des familles à Genève et leur évolution (outil mis sur pied par le Conseil d'Etat, qui travaillerait avec l'Université en lien avec les associations).

- a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

**Obtenir des statistiques sociales récentes et fiables qui constitueront autant d'indications pertinentes en mettant le curseur sur la situation des familles genevoises, en identifiant quelles sont les failles et les besoins à l'heure actuelle, le cas échéant d'adopter des mesures au parlement afin d'y remédier efficacement.**

- b) Quels en seraient les désavantages ?

**L'Etat, l'Université et les associations peuvent parfaitement se concerter sans nécessairement mettre sur pieds une structure nouvelle. Les Offices fédéraux et cantonaux de la statistique fournissent déjà de nombreuses données sur les groupes familiaux au sein de notre pays, ce qui ajouterait encore un doublon.**

5. Et pour finir, parlons "politique familiale" dans le canton de Genève.

- a) Quelles sont, selon vous, les mesures actuelles qui définissent le mieux la politique familiale dans le canton de Genève ?

**La réponse à cette question est globale. Une politique familiale étatique digne de ce nom – comme celle actuellement en vigueur dans notre canton – doit impérativement s’articuler autour des trois axes suivants : prestations financières, soutien au développement individuel des enfants (subventionnement des crèches, activités sociales, etc.), et fiscalité adaptée pour favoriser la natalité.**

**La mesure la plus important reste l’aide financière au sens large que l’Etat redistribue aux familles (allocations familiales pour les enfants, prestations complémentaires à l’AVS pour nos aînés qui perçoivent des rentes indigentes), qui sans ce soutien se retrouverait dans une situation insoutenable et indigne d’un canton comme le nôtre.**

- b) Quelles sont les mesures que vous préconiserez pour la développer ?

**Maintenir ce qui se fait à l’heure actuelle en l’état et ne surtout pas supprimer ou diminuer les prestations versées aux familles serait déjà une excellente chose.**

**Il faut également optimiser les déductions fiscales en faveur des familles en tenant compte des changements sociétaux actuels (couples qui divorcent, familles recomposées, enfant à la charge des parents qui quittent leur foyer de plus en plus tardivement, etc.).**